

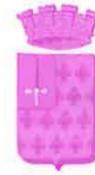
Foyer des jeunes

Le foyer des jeunes organise une vente de croissants le dimanche 25 novembre au profit du Téléthon.

Vous allez recevoir des bons de commande dans vos boîtes aux lettres ou vous pourrez les retirer chez les commerçants.

Merci de déposer vos commandes à la boulangerie

Pour tous renseignements, appeler le 06.25.46.26.22.



Bulletin Municipal
de Tiffauges

Le Teiphalien

Novembre 2012

Plan de circulation pour le marché de Noël

Le plan de circulation mis en place l'an dernier va être reconduit cette année. L'objectif est bien d'assurer la sécurité des piétons au carrefour du château et d'offrir un maximum de places de stationnement aux visiteurs.

Pour ce faire, **les entrées dans Tiffauges** en provenance de la RD 753 (Cholet-Montaigu) se feront par la rue du Prieuré et par la rue du Moulin Vieux-Route Touristique (ces deux rues étant mises en sens unique) pour les véhicules légers. **Les sorties de Tiffauges** se feront par la route des Landes Génusson vers Montaigu et par la route de la Gaubretière vers Cholet. La rue du Donjon-et la rue du Puy-Pelé seront donc elles aussi mises en sens unique à remonter vers le carrefour de la Promenade.

La rue Saint Lazare sera mise en sens unique à descendre vers la place du Champ de Foire. Le sens de la rue des Doves sera inversé, donc circulation dans le sens place Gilles de Rais - rue du Puy Pelé. La rue des Ecoles sera mise en sens unique dans le sens place du Champ du Foire - rue du Puy Pelé.

La Grand-Rue et la rue du Château seront interdites à toute circulation (sauf pour les riverains bien sûr). La rue du Val de Sèvre sera elle aussi interdite depuis la place Gilles de Rais jusqu'à sa jonction avec la Cité des Côteaux.

Rappelons que ce plan (voir l'affichage à la mairie) a permis d'éviter le blocage de la ville l'an dernier. Rappelons aussi que la mise en sens unique de toutes ces rues permet de gagner des places de stationnement. Mais les trottoirs restent le domaine des piétons, donc pas de voitures à cheval sur les trottoirs ! ... ni devant les entrées de garages.



Éditorial

Marché de Noël et décoration des rues

Dans un peu moins de trois semaines, le Château va rouvrir ses portes aux visiteurs pour son traditionnel Marché de Noël (1, 2, 8 et 9 décembre). De gros efforts sont faits pour recréer une ambiance de fête hivernale : illuminations, paysages enneigés, décoration soignée des chalets...

Nos employés communaux ne sont pas en reste, puisque cette année encore les rues du centre vont être illuminées : consoles, guirlandes, voiles lumineux, ciel étoilé, sapins enneigés... Les illuminations seront prolongées un peu plus haut dans la rue du Puy-Pelé ainsi que dans la rue des Doves.

Une nouveauté sur une idée venue d'une visite de Teiphaliens aux marchés de Noël alsaciens : un groupe de volontaires du Club de l'Amitié, soutenus par la commission municipale de fleurissement, va se lancer dans la décoration des rues et façades. Sans déflorer le projet, nous pouvons cependant dire que, pour cette première, l'accent va être mis sur la place de l'Eglise. Une initiative que nous ne pouvons qu'encourager ... et accompagner.

Plan de circulation

Le plan de circulation mis en place ces deux dernières années sera reconduit. Rappelons qu'il s'agit d'assurer la sécurité des piétons et l'acheminement des secours. Des rues seront mises en sens unique, ce qui permet de gagner des places de stationnement. La Grand-rue et la rue du Château seront interdites à la circulation automobile pendant les après-midis de forte affluence (**voir en dernière page le plan adopté l'an dernier**).

Notez aussi que cette année, le Marché ouvre ses portes le dimanche matin à 11 heures. Par conséquent, le plan de circulation sera mis en place dès le matin de ces deux dimanches et le samedi après-midi 8 décembre. Nous regrettons cette gêne supportée par les riverains, mais il faut éviter le blocage de la ville que nous avons connu précédemment.

Le plan sera affiché sur le panneau de la Mairie.



**CONSEIL MUNICIPAL N°129
du 5 novembre 2012**

Étaient présents : M. GIRAUD, Maire, MM CHATRY, BROSSET, adjoints.

Mmes BARREAU, BAUDRY, BRIN, GARREAU, GAUTRON,
MM. CHIRON, HOUSSAYE, POILANE

Personnes excusées : Mme MADIOT, MM. LANDREAU, OGER

Procuration : M. LANDREAU à M. BROSSET, M. OGER à Mme BARREAU

Secrétaire de séance : Mme BRIN

Le Conseil Municipal s'est réuni le lundi 5 novembre 2012 à 20h30, en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre GIRAUD, Maire.

Après en avoir délibéré, il décide d'adopter le compte-rendu de la réunion du 17 septembre 2012.

1 – Information des décisions prises dans le cadre des délégations

- Souscription d'un emprunt de 90 000 € pour divers travaux (fin chantier de l'école,...) auprès du Crédit Agricole (durée 20 ans, taux 4.32 %).
- Un devis de 1 615 € a été approuvé pour la réparation des cloches de l'église.

2 – Avis sur le schéma régional éolien terrestre

Le conseil municipal a décidé d'émettre un avis défavorable au schéma régional éolien terrestre présenté par Monsieur le Préfet de Région car l'ensemble du 1^{er} schéma n'a pas été exploité et ce nouveau schéma ne respecte pas les contraintes environnementales des territoires..

3 – Avis sur dossier d'installation classée

Le conseil municipal a émis un avis favorable à la demande de M. BIROT Yves pour l'exploitation d'un élevage de 46 000 poulets standard sur la commune de la Bruffière.

4 – SyDEV : convention tripartite pour le lotissement les Érondes 2

Le conseil municipal a approuvé la convention tripartite entre le SyDEV, Vendée Expansion et la commune pour la réalisation de l'éclairage public au lotissement Les Érondes 2. Les travaux sont effectués par Vendée Expansion et ensuite les réseaux sont transférés dans le patrimoine communal

5 – Adhésion à la société publique Locale

Le conseil municipal a décidé d'approuver l'adhésion à la Société Publique Locale créée à l'initiative du Conseil Général de la Vendée. Cette société aura pour mission de faciliter la réalisation des études et travaux réalisés par les collectivités actionnaires grâce aux moyens mutualisés entre le Conseil Général et Vendée Expansion.

La commune va donc devenir actionnaire par l'acquisition d'une action d'une valeur de 500 €.

6 – Conditions d'installation du médecin

Le conseil municipal a approuvé le projet de bail professionnel qui serait passé entre la commune et le médecin. Ce bail sera passé pour 6 ans et le local sera mis à disposition du médecin gratuitement pendant 3 ans pour usage professionnel uniquement.

Ce bail pourra entrer en vigueur dès que le médecin aura reçu l'autorisation d'exercer du Conseil de l'Ordre des Médecins de la Vendée.

7 – Chapelle Saint Nicolas – Études de mise en sécurité

Le conseil municipal a approuvé le devis de M. FOREST pour la réalisation d'un diagnostic et d'études pour la mise en sécurité de l'église Saint Nicolas (2 500 € H.T.).

Le conseil municipal a également autorisé Monsieur le Maire à faire des demandes de subventions auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (25%) et du Conseil Général de la Vendée (20%).

8 – École : Espace Numérique de Travail

Le conseil municipal a approuvé l'adhésion au groupement de commandes constitué pour la mise en place d'un environnement numérique de travail dans les écoles de l'académie de Nantes.

9 – Régime indemnitaire du personnel communal

Le conseil municipal a décidé de préciser clairement les conditions de maintien du régime indemnitaire du personnel communal lors des congés. Ainsi il a décidé que le régime indemnitaire suivrait le sort du traitement de base à hauteur de 90% lors des congés de maladie ordinaire, longue maladie et maladie longue durée. Le régime indemnitaire sera maintenu intégralement pour les congés annuels, les congés maternité, paternité ou adoption.

10 – Protection sociale complémentaire – convention de participation pour le risque prévoyance

Le conseil municipal décide de conclure, par l'intermédiaire du Centre de Gestion, une convention de participation pour le risque « prévoyance » au bénéfice de l'ensemble des agents de la commune avec le prestataire SMACL Santé. Il a été décidé également de fixer le montant de la participation de la commune à 10 € brut par mois par agent à temps complet.

11 – Divers

- Le conseil municipal enfant sera renouvelé le vendredi 14 décembre 2012 à 10h30 en mairie.
- L'inauguration de l'orgue restauré se déroulera le dimanche 16 décembre 2012 à 15h00 à l'église.

Fin de Conseil

Calendrier des manifestations

Nous ne sommes pas en mesure de publier toutes les fêtes programmées par nos associations pour les prochaines semaines. Pour combler cette lacune, le calendrier sera désormais (provisoirement?) élaboré par les services de la mairie. Les responsables des associations organisatrices de fêtes ont déjà reçu un courrier de demande d'informations sur ce sujet.

Vie associative

Décembre

Samedi 1^{er} et 8 : marché de Noël
Dimanche 2 et 9 : marché de Noël
Dimanche 9 : concert de Noël organisé par le Conseil Général
Dimanche 16 : concert d'inauguration de l'orgue restauré à 15h00

Rappel

Les 50 ans du collège Saint Nicolas c'est ce samedi 17 novembre.

Plantations

Cette année, nous faisons une pause dans le domaine des plantations d'arbustes et haies bocagères. Cependant, la commission municipale «fleurissement» organise une plantation de 2 000 bulbes (tulipes, iris, jonquilles, crocus...) mercredi matin 14 novembre. Nous aurons la participation des jeunes du centre d'accueil périscolaire encadrés par des bénévoles. Bénéficiaires de l'opération : les parterres de la MARPA, de la place de l'Eglise et de la Fontaine Saint-Martin.

Balayage des rues

Le prochain balayage des rues se fera le mercredi 21 novembre (circuit bourg et lotissement).

Collecte sélective

Dans les sacs jaunes doivent être déposés les emballages recyclables suivants :

- bouteilles et flacons en plastique
- boîtes métalliques (boîtes de conserve, aérosols, bidons)
- briques alimentaires
- cartons et suremballages carton

Les sacs jaunes sont collectés les **jeudis des semaines impaires**.

Les sacs jaunes sont mis gratuitement à disposition en mairie.